
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 1^{er} mai 2024 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Dominic Lapointe, Chargé de dossiers ou missions
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE24 0619

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1^{er} mai 2024, en y ajoutant les points 50.001 à 50.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE24 0620

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 13 mai 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE24 0621

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 16 mai 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE24 0622

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 251 726,32 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de béton prémélangé et remblai sans retrait, dans le cadre du contrat accordé à Démix Béton, division de CRH Canada inc. (CG21 0347), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 934 461,35 \$ à 6 373 946,62 \$, taxes incluses;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Démix Béton, division de CRH Canada inc.	1	156 077,57 \$
Démix Béton, division de CRH Canada inc.	2	1 095 648,75 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 187 758,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Démix Béton, division de CRH Canada inc.	1	23 411,64 \$
Démix Béton, division de CRH Canada inc.	2	164 347,31 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1245437001

CE24 0623

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence), pour des services techniques de travaux arboricoles d'entretien et d'urgence pour le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une période de 38 mois, soit de juin 2024 à juillet 2027 inclusivement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 089 100,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 24-20362;
- 2- d'autoriser une dépense de 108 910,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1247675001

CE24 0624

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle EnviroServices inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en prélèvement d'échantillons des sols, des analyses chimiques et des rapports d'analyse en laboratoire, pour une somme maximale de 1 609 429,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20376;
- 2- d'autoriser une dépense de 241 414,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de EnviroServices inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1246987002

CE24 0625

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune et d'autoriser une dépense additionnelle de 277 785,35 \$, taxes incluses, pour le support et l'entretien du système de surveillance et de localisation, dans le cadre du contrat accordé à Dyplex Communications Ltd (CG21 0336), majorant ainsi le montant total du contrat de 449 960,41 \$ à 727 745,76 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1240206001

CE24 0626

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à SIR Solutions inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement de l'entretien et du support du système de points de vente (SPDV), pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029, pour une somme maximale de 776 456 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser la directrice de la Direction solutions d'affaires – Institutionnelles, du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1247684002

CE24 0627

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser un ajustement à la baisse des quantités de licences pour l'acquisition d'une solution de gestion électronique de documents, dans le cadre du contrat accordé à Constellio inc. (CG21 0278), pour une durée de quatre ans, soit du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois options de prolongation de 24 mois chacune;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no. 1 à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1249563005

CE24 0628

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de planage et revêtement des arrêts d'autobus PMIR-2024, à divers endroits de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 237 109,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 513101;
- 2- d'autoriser une dépense de 123 711 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 186 259,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entrepreneurs Bucaro inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1247231014

CE24 0629

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Le Groupe LML Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de chambres de vanne et de mesure, électricité et instrumentation, Travaux 2023, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 975 435,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P23040-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 97 543,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 97 543,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Le Groupe LML Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1246263003

CE24 0630

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 400 mm de diamètre, sous la rue Albanel entre la rue de Coutances et la rue Belherbe, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 265 371,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-20A06-P23044-167931-C;

- 2- d'autoriser une dépense de 189 805,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 195 491,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1244656001

CE24 0631

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Ventilation Manic inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux au système de ventilation de l'aréna Saint-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 418 761,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15909;
- 2- d'autoriser une dépense de 83 752,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 25 125,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1248516001

CE24 0632

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à LML Paysagistes et frères, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection du revêtement en gazon synthétique du terrain intérieur et l'installation de matelas de protection au complexe sportif Marie-Victorin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 114 231,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6137;
- 2- d'autoriser une dépense de 133 707,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 55 711,27 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de LML Paysagistes et frères;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1245513001

CE24 0633

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Groupe Thermo-Lite inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'éclairage à divers endroits de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 488 305,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509001;
- 2- d'autoriser une dépense de 73 245,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 412 200 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1247231020

CE24 0634

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Lazzari Rénovation Générale inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction de la guérite du lieu d'élimination de la neige (LEN) Sartelon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 162 405,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SCA-24-02;
- 2- d'autoriser une dépense de 24 360,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 8 120,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1245382003

CE24 0635

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Hudson Six Civil inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue de Gilford, de la rue de Bordeaux à l'avenue De Lorimier, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 696 813,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509101;
- 2- d'autoriser une dépense de 345 184,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 444 861,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Hudson Six Civil inc;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1247231021

CE24 0636

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Laurin, Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de base et d'éclairage, dans le boulevard Alfred-Nobel, dans le chemin de la Côte-Vertu et dans l'avenue Armand-Chaput dans les arrondissements de Saint-Laurent et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 029 256,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 507507;
- 2- d'autoriser une dépense de 158 394,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 88 486,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Laurin, Laurin (1991) inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1247231019

CE24 0637

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de contingences de 1 391 197,50 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Outremont et de Ville-Marie, dans le cadre du contrat accordé à Sanexen Services Environnementaux inc. (CM23 0411), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 056 025,07 \$ à 9 447 222,57 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1247231008

CE24 0638

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du revêtement des dalles en béton des quais numéro 12 et 13 à la carrière St-Michel, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 253 800 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SCA-24-03;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 070 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 20 304 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1245382004

CE24 0639

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat à XO Construction inc. pour la réalisation des travaux de stabilisation permanente de la structure de l'école de rang du parc agricole du Bois-de-la-Roche, 295, chemin Senneville, Village de Senneville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 418 509 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15907;
- 2- d'autoriser une dépense de 83 701,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 100 718,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1248386001

CE24 0640

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Gestion Septem inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de remplacement de systèmes énergétiques au mazout par des systèmes de chauffage électrique dans le bâtiment situé au 297, chemin Senneville, Village de Senneville (Maison des employés), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 705,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15908;
- 2- d'autoriser une dépense de 22 455,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 29 941,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1247055004

CE24 0641

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de la phase 1.4, dans un bâtiment de la sécurité publique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 090 245,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15914;
- 2- d'autoriser une dépense de 397 146,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 229 927,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Afcor Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1240805002

CE24 0642

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Plomberie Charbonneau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du système de chauffage au mazout par un système de chauffage électrique, située au 9095, boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 592 121,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15887;
- 2- d'autoriser une dépense de 88 818,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 59 212,12 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1247055005

CE24 0643

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à huit intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 800 009,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516205;
- 2- d'autoriser une dépense de 560 001,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1248848005

CE24 0644

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Affleck de la Riva, architectes S.E.N.C., DWB Consultants (6005438 Canada inc.) et Houde Bergeron Groupe Conseil S.A., regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans, avec deux options de prolongation de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour le projet de rénovation de l'édifice situé au 2075, rue Plessis, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 261 729,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20296;
- 2- d'autoriser une dépense de 252 345,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 100 938,39 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Affleck de la Riva, architectes S.E.N.C., DWB Consultants (6005438 Canada inc.) et Houde Bergeron Groupe Conseil S.A.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1246498001

CE24 0645

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la décision de porter en appel incident le jugement rendu le 22 février 2024 par la Cour supérieure dans le dossier Nahtac Constructions inc. contre la Ville de Montréal (C.S.M.: 500-17-100103-178 | C.A.M. : 500-09-030950-240);

- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 89 543,42 \$, taxes incluses, pour les services professionnels du cabinet d'avocats Racicot Chandonnet afin de continuer de représenter les intérêts de la Ville de Montréal en appel dans le litige qui l'oppose à Nahtac Constructions inc., majorant ainsi la somme réservée à titre d'honoraires professionnels de 299 905,23 \$ à 389 448,65 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1246576003

CE24 0646

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE24 0365;

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM24 0241;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'abroger la résolution CG24 0137;
- 2- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation d'une année reconductible deux fois, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en aménagement du domaine public, en ingénierie et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-2015;

<u>Contrat</u>	<u>Firmes</u>	<u>Somme maximale</u>
1	Les Services EXP inc.	4 667 410,13 \$
2	FNX-INNOV inc.	2 974 978,13 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement des firmes FNX-INNOV inc. et Les Services EXP inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des grands projets de transport en partenariat à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations d'une année chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'urbanisme, mobilité et infrastructures et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1247211002

CE24 0647

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 550 120,88 \$, taxes incluses, pour la prestation de services professionnels d'intégration de la suite bureautique Office 365, dans le cadre du contrat de gré à gré accordé à Les Solutions VICTRIX inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) (CG22 0746), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 667 472,55 \$ à 4 217 593,43 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet d'avenant 1 au contrat à cette fin;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1249563004

CE24 0648

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre de projets de construction ou de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 415 841,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2307;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Groupe ABS inc. à cet effet;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe ABS inc.;
- 4- d'autoriser le président par intérim de la CSEM à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1240649004

CE24 0649

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'unique option de prolongation d'une durée de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 159 866,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de prestations de services pour la conception et la diffusion d'un parcours de formation en analyse d'affaires, dans le cadre du contrat accordé à AFI Expertise (division Groupe Edgenda inc.) (CE22 1241), majorant ainsi le montant total du contrat de 283 068,45 \$ à 442 935,21 \$, taxes incluses;

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1249384001

CE24 0650

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver l'avenant #1 à l'entente entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement de la voie cyclable située dans le prolongement de la rue Grenier entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme;
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense supplémentaire maximale de 498 284,32 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente de 1 709 537,27 \$ à 2 207 821,59 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1248698003

CE24 0651

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accepter la proposition d'entente entre les parties (AO18-17050) opposant la Ville de Montréal et Exprolink inc. (MADVAC) concernant le règlement des différends liés à la qualité et à la fiabilité des voiturettes-aspirateurs à motorisation électrique (CG18 0451);
- 2- d'autoriser le dépôt de 254 813,34 \$, taxes incluses, à titre de compensation dans le compte consolidé de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1247567008

CE24 0652

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de protocole d'entente de collaboration et d'échange de services, sans considération financière, entre le Centre Écologique de Port-au-Saumon et la Ville de Montréal pour la collecte de spécimens marins par le Biodôme en mai ou juin et en août ou septembre, pour les années 2024, 2025 et 2026.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1240348002

CE24 0653

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 7663609 Canada inc., un terrain vacant d'une superficie de 881,5 mètres carrés, situé à l'angle des rues Saint-Ambroise et Saint-Rémi dans l'arrondissement du Sud-Ouest à des fins de logement social, abordable et familial, pour la somme de 846 740 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à la réception d'une confirmation écrite:
 - que selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
 - que le rapport géotechnique démontre une compaction conforme à ce qui est prévue à l'Entente et qu'il est approuvé par le Service de l'habitation;
 - que les travaux de décontamination et de remblaiement sont complétés conformément à ce qui est prévu à l'entente et que ceux-ci, sont approuvés par le Service de l'environnement et par le Service de l'habitation;
- 3- d'accepter les stipulations, en faveur de la Ville, contenues dans tout contrat de services professionnels à intervenir, le cas échéant, entre 7663609 Canada inc. et son fiduciaire, pour la disposition du prix de vente, autant que tel contrat de services professionnels soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques, aux termes et conditions prévus au projet de contrat de services professionnels joint au dossier décisionnel, et d'autoriser, à cet effet, le greffier à signer tel document;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du notaire fiduciaire en fidéicommiss du vendeur, si un contrat de services professionnels entre le vendeur et le fiduciaire et établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville est nécessaire ou à défaut, d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom du vendeur, le tout suivant les précisions qui seront fournies par la Direction des affaires civiles;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1239915009

CE24 0654

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède, sans contrepartie monétaire, à l'organisme à but non lucratif, Le Parados inc., immatriculée sous le numéro 1146383360, aux fins de construction d'une maison d'hébergement, un terrain situé sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une superficie de 668,90 mètres carrés, sans bâtiment érigé dessus, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de signer le projet d'acte pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet joint au présent dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.033 1249245002

CE24 0655

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société en commandite 6085 Sherbrooke Est, pour une période de six mois et 12 jours, rétroactivement du 19 avril 2024 au 31 octobre 2024, une partie du lot 6 496 150 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 20 123,88 pieds carrés, située à l'angle nord-ouest des rues Sherbrooke Est et Du Quesne dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à des fins de stationnement et d'entreposage temporaire de matériaux, moyennant un loyer total de 78 000 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1248042005

CE24 0656

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société de verdissement du Montréal Métropolitain pour une durée de huit mois, une parcelle de terrain d'une superficie de 17 500 mètres carrés (parcelle « A »), du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2024 et pour une durée de quatre mois, une parcelle de terrain d'une superficie de 4 900 mètres carrés (parcelle « B »), du 1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2025, faisant partie du lot 2 648 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le site de l'hippodrome, arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, à des fins d'exploitation d'une pépinière de transition servant d'entreposage des matériaux, des équipements et des arbres, pour un loyer total de 100 \$ excluant les taxes de vente. La subvention immobilière est estimée à 164 844 \$, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1245941003

CE24 0657

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 332 281 \$ aux organismes ci-après désignés, pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Organismes	Montants
Allions-Nous	20 059 \$
Archives gaies du Québec	25 500 \$
Atelier d'histoire Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	30 000 \$
Collectif super boat people	29 950 \$
Espace Craig/CHIC	29 240 \$
Fondation Héritage Montréal	28 000 \$
La Société d'histoire Rosemont–Petite-Patrie	39 532 \$
Les Ateliers de la pierre du Québec	25 000 \$
Productions Chez Nous	30 000 \$
Société d'animation de la promenade Bellerive	30 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	45 000 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1247233003

CE24 0658

Il est

RÉSOLU :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) pour l'organisation de l'événement intitulé « Perspectives internationales sur le logement social et communautaire » qui se tiendra à Montréal les 29 et 30 mai 2024;

2- d'autoriser une dépense de contribution de 7 500 \$ en provenance du budget de fonctionnement du Service de l'habitation et de 7 500 \$ en provenance du budget de fonctionnement du Bureau des relations internationales (BRI).

Adopté à l'unanimité.

20.037 1245117005

CE24 0659

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ à Numana pour le projet d'étude pour une proposition de stratégie québécoise des Quartiers empathiques;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1249575002

CE24 0660

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ à Association des Archéologues du Québec (AAQ) pour la tenue du 41^e colloque annuel de l'AAQ - Printemps archéologique à Laval pour la période du 25 au 28 avril 2024 dans le cadre du budget de fonctionnement;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1248027001

CE24 0661

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'acte de cession par lequel le Bureau du taxi de Montréal cède à la Ville de Montréal l'ensemble de ses biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, liés à ses activités, sans considération monétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1240911001

CE24 0662

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la directrice du Service de la stratégie immobilière et la cheffe de la Division des locations immobilières du même service à signer les documents pour l'ouverture, la gestion courante et le retrait de sommes de comptes conjoints auprès d'une institution financière avec les emphytéotes de la Chapelle historique du Bon Pasteur, à la suite de l'incendie survenu à la Chapelle historique du Bon Pasteur dont la Ville de Montréal est co-assurée avec les emphytéotes.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1248682003

CE24 0663

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le directeur du Bureau des régimes de retraite de la Ville de Montréal à approuver, pour et au nom de la Ville, les hypothèses actuarielles utilisées conformément à l'entente entre la Ville de Montréal et le Secrétariat du Conseil du trésor, à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1243376004

CE24 0664

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du guide du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) - Volet Aménagements résilients et s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI);
- 2- que la Ville de Montréal s'engage à respecter les modalités du guide du PRAFI qui lui sont applicables;
- 3- que la Ville de Montréal s'engage, si une aide financière pour son projet est obtenue, à payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné;

- 4- d'autoriser le chef de section Planification et grands projets de la Direction de la gestion des actifs du Service de l'eau, à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1249569002

CE24 0665

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à signer la convention d'occupation de site avec Piknic Électronik pour la période du 1^{er} mai 2024 au 31 octobre 2028.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1247862007

CE24 0666

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter une résolution approuvant la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2024 de la SDC Avenue du Mont-Royal, de la Société de développement du Boulevard Saint-Laurent, de la SDC Pignons rue Saint-Denis, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert et de la S.I.D.A.C. Promenade Masson, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. La résolution du conseil municipal est conditionnelle à l'adoption des résolutions des arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie et du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1248994006

CE24 0667

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'inscription du secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche du Grand parc de l'Ouest et du Grand parc de l'Est au Répertoire des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1248165001

CE24 0668

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au processus de certification du Mouvement VÉLOSYMPATIQUE mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire à déposer une demande de renouvellement de la certification au nom de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1245503001

CE24 0669

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 969 000 \$ en provenance de la Fondation Espace pour la vie pour financer divers projets d'Espace pour la vie;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus-dépenses de 969 000 \$, couvert par la contribution de la Fondation Espace pour la vie;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1240348001

CE24 0670

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors Cour du litige entre Beauregard Environnement Itée et la Ville, et le désistement du recours contre Dany Fréchette et Michel Chalifoux dans le dossier n° 500-17-114424-206;
- 2- d'autoriser la cheffe de la division du Litige contractuel du Service des affaires juridiques à signer tous les documents permettant de donner effet au règlement hors Cour.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1249774003

CE24 0671

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 128 du Règlement sur les tarifs - exercice financier 2024 (23-044), l'ordonnance numéro 3 ayant pour objet d'accorder une gratuité à la FADOQ - Région Île de Montréal, pour l'utilisation, à titre gratuit, de la salle polyvalente au Complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), le 24 mai 2024, dans le cadre de la 25^e édition des Jeux FADOQ Île de Montréal des 50 ans et plus.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1249491001

CE24 0672

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, dépôt et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter trois zones de logement abordable dans les arrondissements de Ville-Marie et de Montréal-Nord, et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter trois zones de logement abordable dans les arrondissements de Ville-Marie et de Montréal-Nord;
- 2- de mandater le Service de l'habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1248309001

CE24 0673

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de berges dans les parcs à caractère régional (RCG 21-021) afin d'augmenter le montant à 9 960 000 \$ », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1245517001

CE24 0674

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1243878001

CE24 0675

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 64 612 000 \$ aux fins de financer la conception du projet de renouvellement de l'usine de traitement et de valorisation des boues (UTVB) à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, ainsi que certains travaux préparatoires », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1245507001

CE24 0676

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 86 230 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1249126001

CE24 0677

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 475 074 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1240649003

CE24 0678

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 1609, adopté le 8 avril 2024 par le conseil municipal de la Ville de Westmount;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Westmount.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1248986003

CE24 0679

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les conditions de travail de M. Benoit Dagenais;

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la nomination de M. Benoit Dagenais à titre de directeur général de la Ville de Montréal pour une durée indéterminée, à compter du 3 juin 2024.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1244124002

CE24 0680

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Nadia Bastien à titre de directrice générale adjointe, Qualité de vie, dans l'échelle salariale 2024 - FM14, à compter du 1^{er} mai 2024 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1247520002

CE24 0681

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la nomination de Manon Landry à titre de cheffe de service Ressources matérielles, technologiques et informationnelles au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans l'échelle salariale 2023 - FM10, à compter du 1^{er} mai 2024 ou d'une autre date convenue entre les parties, pour une durée indéterminée, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1244464001

CE24 0682

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de renouveler le mandat de Mme Isabelle Chabot à la présidence de la Commission de la fonction publique de Montréal pour une période de quatre ans à compter du 24 mai 2024, conformément à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le contrat pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1247022001

CE24 0683

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2023 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1244060001

CE24 0684

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2023 du Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1249404002

CE24 0685

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2023 du Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1247721002

Levée de la séance à 10 h 23.

70.001

Les résolutions CE24 0619 à CE24 0685 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Président du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint de la Ville